

**Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO)
Avis d'allocation de 2014**



**Le canton de Casselman
Le comté de Prescott et Russell**

67502

Le canton de Casselman n'a pas produit son Rapport d'information financière (RIF) de 2012. En l'absence du RIF de 2012 de le canton de Casselman, le ministère des Finances n'a pas pu confirmer le montant de l'allocation pour 2014.

Le montant de l'allocation accordée au canton de Casselman au titre du FPMO de 2014 sera confirmé une fois que son RIF aura été produit.